Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'aquilon

20 ans

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 21 numéro 19, 19 mai 2006

Étudier à l'école inc.

L'école Allain St-Cyr résiste à la commercialisation.

Page 3

La CSFD en bref

La Commission scolaire francophone de division tenait une réunion publique le 16 mai dernier. Décidemment, il semble qu'aucun nuage ne se pointe à l'horizon dans le ciel bleu de la CSFD.

Page 5

Ce qu'on dit aux audiences

« Ce pipeline n'est pas nécessaire »

La Commission d'examen conjoint a entendu le Deh Cho.

Page 6

Le Nunavoix

Pages 9-10

Sommaire



Simon Bérubé

Les syndiqués de la mine Ekati poursuivent leur piquetage devant les locaux de Braden Burry Expediting, d'où les travailleurs de la mine prennent l'avion pour se rendre sur le site de travail. À lire en page 7.

Souveraineté du Canada dans l'Arctique

L'ambassadeur états-unien maintient sa position

Il n'est pas question pour l'instant d'interdire la chasse à l'ours polaire, soutient David Wilkins.

Batiste W. Foisy

Les États-Unis ne reconnaissent pas la souveraineté canadienne dans les eaux qui entourent les îles arctiques, a réitéré mardi l'ambassadeur états-unien au Canada, David Wilkins, en visite au centre de commandement des Forces canadiennes dans le Nord, à Yellowknife.

Talonné de questions par les journalistes, c'est du bout des lèvres que le diplomate a abordé l'épineux dossier. « Tout ce que je peux faire, c'est de rappeler la position du gouvernement américain et vous la connaissez », a-t-il dit.

La position du gouvernement états-unien est que les eaux arctiques sont internationales et que les bateaux flanqués du pavillon étoilé n'ont pas besoin de demander de permission au Canada pour les emprunter. « C'est la position des États-Unis et de plusieurs autres pays », a rapellé l'ambassadeur.

Le Canada affirme pour sa part que les eaux arctiques, et plus particulièrement le Passage du Nord-ouest, sont des eaux intérieures. Pour défendre cette position on site souvent en argument l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* qui désigne le Passage du Nord-Ouest comme faisant parti du territoire inuit, et le territoire inuit comme faisant parti du Dominion canadien.

Même si le gouvernement Harper respectait sa promesse électorale de militariser l'Arctique et de procurer à l'armée canadienne des brise-glaces pour patrouiller le Passage du nord-ouest, Washington continuerait de nier la souveraineté canadienne, a laissé entendre Wilkins. « Nous respectons les actions du premier ministre [Harper], mais notre position est ferme. Nous nous sommes entendus sur notre mésentente.C'est bien comme ça. »

L'ambassadeur a loué la collaboration entre les deux pays dans le cadre du NORAD, l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord dont plusieurs des bases stratégiques sont situés dans l'Arctique canadien. « Le NORAD est un excellent exemple de l'esprit de collaboration qui anime nos deux nations », a-t-il commenté. L'Accord conclu en 1958 a été renouvelé le 12 mai dernier.

Ours polaires

Jusqu'à maintenant, les États-Unis n'ont pas l'intention de désigner l'ours polaire comme une espèce menacée, a annoncé l'ambassadeur.

« Dans l'immédiat les ours polaires ne font pas partie des espèces que nous réglementons », a-t-il indiqué.

Selon la CBC, l'Agence américaine de la faune et des pêches a récemment entamé une révision du statut de l'ours

Ambassadeur
Suite en page 2



Simon Bérubé

Radio Taïga

Deux nouvelles émissions seront diffusées sur les ondes de radio Taïga au cours des prochaines semaines. Tout d'abord, Richard Lahaie animera *Il y en aura pour tout le monde*, qui se veut une émission consacrée à la littérature, la culture et la musique. Vous pourrez écouter cette émission le dimanche, de 14 heures à 15 heures et, en rediffusion, le lundi de 13 heures à 14 heures. Ensuite, l'auteur de ces lignes animera l'émission *Déguidine Dan*, au cours de laquelle il sera question de l'actualité territoriale, nationale et internationale. L'animateur promet un propos caustique et plusieurs commentaires et chroniques. Cette émission sera diffusée, en direct, les jeudis de 19 heures à 20 heures et en rediffusion le vendredi de midi à 13 heures.

De l'action sur la route 3

La dernière semaine a été bien occupée sur la route 3, conduisant à Yellowknife. Tout d'abord, le ministère des Transports des TNO a avisé la population que le traversier a repris du service le 12 mai dernier. Ce service pourrait cependant être interrompu à la dernière minute, dépendemment du comportement des glaces. Ensuite, une section de la route située aux abords de l'aéroport de Yellowknife a été fermée, le jeudi 11 mai dernier, pour permettre le décollage de l'hélicoptaire russe Mi26 qui transporte du matériel vers la mine Diavik. Selon les autorités, ce genre d'interruption pourrait survenir entre 13 et 15 fois, pour des périodes variant de 15 à 30 minutes, au cours des prochaines semaines.

Des pompiers supplémentaires

Les Territoires du Nord-Ouest viennent en aide à l'Alberta en envoyant davantage de ressources pour aider à combattre les feux de forêt qui font rage dans cette province. Ainsi, six équipes de pompiers, deux chefs de section et un représentant de l'agence ont été envoyés à Rocky Mountain House. Ces équipes proviennent de Fort Smith, Hay River, Fort Providence et Fort Simpson. D'autre part, un groupe de CL-215 a été envoyé en renfort à Lac La Biche.

Entente entre Northwestel et Sport North

Les athlètes des TNO pourront profiter d'un nouveau commanditaire, soit la compagnie Northwestel. L'entente entre Sport North et la compagnie est d'une durée de cinq ans et permettra à Sport North d'empocher jusqu'à 18 000 $, en plus d'avoir accès à certains services de la part de Northwestel.

Un chanceux

Mel Lafferty, 48 ans, de Yellowknife, a gagné 21 000 $ à la lotterie instantanée Blackjack. Ce dernier est du type chanceux puisqu'il y a deux ans, il avait gagné 10 000 $ à la lotterie Winning Streak Scratch 'N Win.

Ambassadeur

Suite de la page 1

polaire afin de déterminer si le prince de la banquise doit être ajouté à la liste du *Endangerd Species Act* états-unien. Cette révision ferait suite à la réception de pétitions provenant de certains groupes de conservation dont Greenpeace et à la désignation récente de l'ours blanc comme espèce menacée par l'Union mondiale pour la nature. Une éventuelle modification à la loi pourrait empêcher les chasseurs états-uniens de prendre part à des chasses sportives à l'ours polaire, privant ainsi le Canada et les communautés inuit d'importants revenus.

Cette semaine, l'expert en ours polaires du gouvernement du Nunavut, Mitch Taylor, a envoyé un document à l'agence américaine dans lequel il recommande de ne pas ajouter l'ours polaire à la liste des espèces menacées. Selon ce document, les populations canadiennes d'ours polaires ne sont pas en déclin. Dans la péninsule de Boothia, sur l'île de Baffin, on a même observé l'an dernier une augmentation de plus de 600 bêtes par rapport au dernier recensement.

Le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Joe Handley, prenait également part à la conférence de presse. Il a, à son tour, plaidé contre l'interdiction de la chasse à l'ours polaire. « Nous allons continuer de faire du démarchage auprès du gouvernement américain pour nous assurer que notre industrie de la chasse ne soit pas mise à mal par une décision inconsidérée », a-t-il dit.

D'après lui, le discours des groupes de conservation ne concorde pas avec les observations des experts qui oeuvrent dans le Nord. « Nous avons les meilleurs biologistes au monde », a insisté le premier ministre.

Passeport

Faites-vous à l'idée, il faudra bientôt montrer patte blanche pour traverser la frontière canado-américaine, a réitéré David Wilkins.

« La loi est votée », a-t-il dit faisant référence à la récente décision d'exiger, dès le 1er février 2008, un document d'information pour traverser du côté sud du 47e parallèle. Mais ce document officiel ne devra pas forcément être un passeport, a précisé l'ambassadeur.

« Nous travaillons présentement à l'élaboration d'une carte d'identification qui comprendrait toutes les informations qu'on retrouve dans un passeport, mais qui serait plus facile à obtenir », a-t-il dit.

Il a aussi indiqué que les nouvelles mesures de contrôle de l'immigration annoncées le 15 mai par le président Bush concernaient d'abord la frontière mexicaine. « Je tiens à préciser que le plan stratégique que [le président Bush] a proposé vise spécifiquement notre frontière du Sud. Il n'y a pas de changement avec notre frontière du Nord. »

Dans son discours du 15 mai, le président américain a, entre autres, annoncé qu'il posterait 6000 soldats de la Garde nationale à la frontière mexicaine.

Le pétrole et Kyoto

L'ambassadeur a brièvement abordé la question des changements climatiques. D'après lui, même s'ils n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto, les États-Unis font des efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment en investissant dans la recherche et la technologie.

« Nous avons réduit notre augmentation » d'émissions de gaz à effet de serre, a-t-il souligné.

David Wilkins a enfin laisser entendre que l'industrie pétrolière et gazière du Canada, et notamment des Territoires du Nord-Ouest, peuvent s'attendre à faire de bonnes affaires avec les États-Unis. « Comme vous le savez, nous souhaitons réduire notre dépendance envers le pétrole et le gaz étranger », a-t-il dit.

« Je vous suggèrerais que, alors que le Canada développe davantage ses réserves pétrolières, notre intérêt pourrait augmenter au profit du Canada »

Loyer de l'AFCY

L'Association se fera-t-elle mettre à la porte?

L'AFCY conteste la hausse du loyer demandée par la FFT pour occuper ses locaux à la Maison Laurent-Leroux.

Simon Bérubé

Dans une lettre datée du 6 avril dernier, la Fédération Franco-TéNOise (FFT) demande à l'Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) de payer ses arriérages en matière de location d'espaces à la Maison Laurent-Leroux, faute de quoi l'Association franco-culturelle devra déménager ses bureaux et la radio, ainsi que libérer l'espace qu'elle occupe dans le garage. Selon le directeur général de la FFT, Léo-Paul Provencher, en date du 17 mai dernier, l'AFCY devait 8668,22$ en loyer non payé.

Or, l'AFCY a décidé de retenir une partie du paiement de son loyer pour contester les hausses entrées en vigueur à compter du 1er avril 2005. Depuis ce temps, l'organisme paie donc, sur une base mensuelle, le loyer qui était en vigueur avant cette époque.

La hausse du loyer, de 178 % échelonnée sur trois ans, est attribuable à une décision de l'assemblée générale de la FFT de novembre 2003, selon M. Provencher. « La FFT devait voir à examiner la situation des loyers pour procéder à un ajustement des frais de location afin de retrouver une forme de partage des coûts pour ceux qui cohabitent la maison », rappelle-t-il.

Or, au cours de l'année 2004, une firme comptable a révisé les systèmes comptables et financiers de la FFT et a formulé plusieurs recommandations concernant le prix des loyers. Selon Léo-Paul Provencher, trois points viennent expliquer la hausse marquée du loyer. Au cours de l'année 2002-2003, la FFT a dû réhypothéquer la maison. Au tournant de l'an 2000, une baisse majeure des prix des loyers a été remarquée et les déficits du poste immeuble, dans les livres comptables de la FFT, variaient entre 12 000 et 24 000 $ pour trois ans.

« Nous reconnaissons que la bouchée est grosse, mais l'augmentation proposée ne couvre pas encore tout à fait les impératifs pour une saine gestion de l'immeuble », explique le directeur-général, tout en spécifiant que les prix reflètent les coûts du marché pour le pied carré de plancher en octobre 2004.

Ce dernier rappelle aussi que c'est la FFT, « l'unique propriétaire de la maison », qui assume les coûts en assurance pour la responsabilité et les biens-meubles contenus dans la maison et le garage. « Il y a des risques que nous prenons comme propriétaires et nous sommes les seuls à les assumer. Quand un locataire se permet d'arrêter de payer, il y a quelqu'un qui doit payer quelque part ».

Pour l'instant, la directrice de l'AFCY, Carmen Moral-Suarez s'abstient de tout commentaire « puisque nous sommes en processus de négociations ». « À ce que je sache, aucune négociation n'est en cours. Il y a eu des échanges d'informations sur ce qui a motivé les ajustements du prix du loyer depuis 2004 et nous avons donné des explications détaillées », de rétorquer Léo-Paul Provencher.

Étudier à l'école inc.

L'école Allain St-Cyr résiste à la commercialisation.

Batiste W. Foisy

Les écoles du Nord sont plus nombreuses que celles du reste du pays à laisser pénétrer la publicité dans leurs murs, indique une recherche publiée cette semaine.

D'après le sondage réalisé par les principales associations d'enseignants au pays et l'institut de recherche de gauche Canadian Center for Policy Alternatives, on retrouve des publicités à l'intérieur ou sur le terrain de 39 % des écoles des TNO, du Nunavut et du Yukon. C'est le taux le plus élevé au pays, la moyenne nationale se situant aux alentours de 32 %.

L'enquête réalisée auprès de 3105 écoles canadiennes (dont 44 dans la région du Nord) revèle aussi que les écoles du Nord sont celles qui font les levées de fonds les plus importantes. En moyenne, les écoles des trois territoires amassent chacune 27 700 $ par année via des campagnes de financement. La moyenne nationale est de 15 700 $.

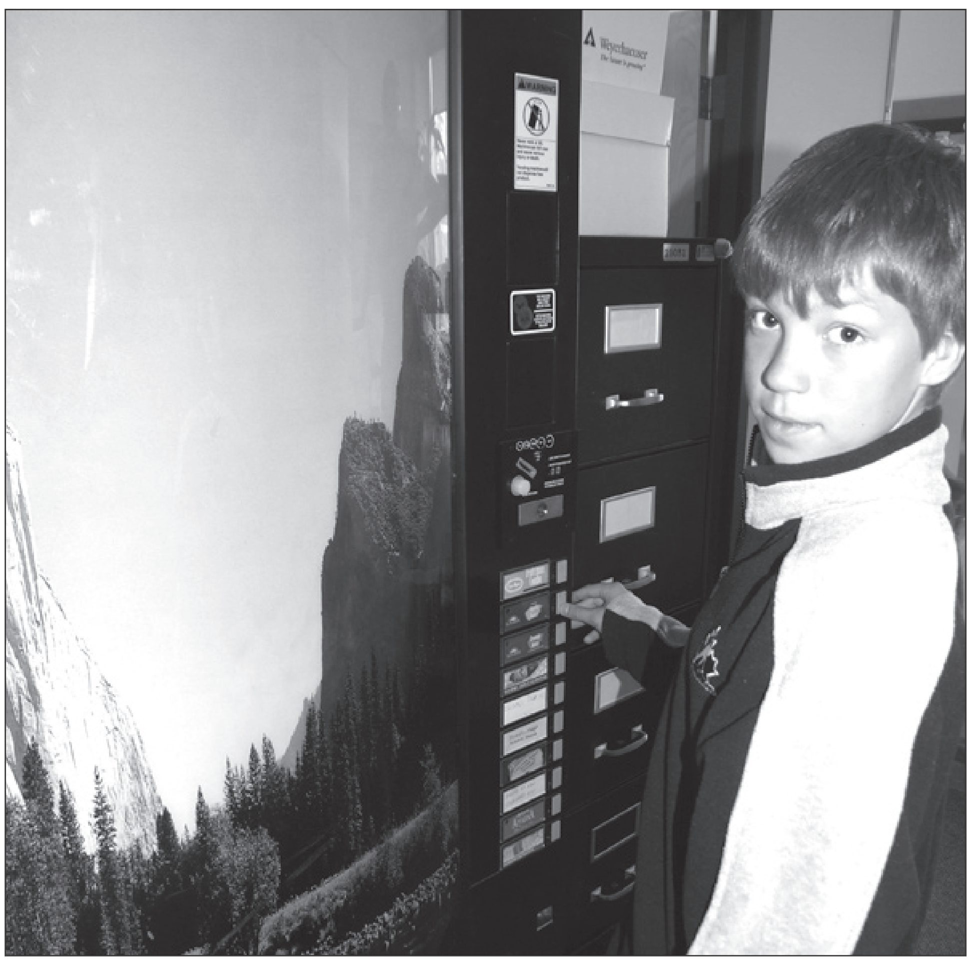
L'argent de ces levées de fonds sert surtout à financer des activités sportives et des excursions, mais aussi à payer du matériel scolaire ou à financer des programmes d'enseignement. Ainsi, 18 % des livres des bibliothèques scolaires et 20 % des programmes scolaires du Nord sont financés grâce à des levées de fonds.

La présidente de l'Association des enseignants et enseignantes des TNO, Amanda Mallon, est inquiète de ces résultats. « C'est quelque chose sur lequel nous devons garder un œil vigilant », dit-elle.

Elle s'inquiète surtout des iniquités qu'un système d'éducation public trop dépendant du financement privé peut engendrer. Elle cite en exemple l'industrie pétrolière et gazière qui offre, selon elle, beaucoup d'appuis aux écoles de la vallée et du delta du Mackenzie, mais n'en offre pas aux écoles où cette industrie n'est pas présente. « Ça crée des inégalités dans l'éducation que les jeunes reçoivent », estime Mallon.

Elle évoque aussi le risque que le gouvernement perçoivent l'incursion du privé dans les écoles comme une occasion de se délester de certaines de ses obligations en matière d'éducation.

« Le gouvernement pourrait avoir l'impression qu'il n'a plus besoin de financer certaines choses, s'il constate que les compagnies privés le font déjà à sa place », dit elle.



Batiste W. Foisy

Jamie Kannel utilise la distributrice à boisson de l'école Allain St-Cyr, la seule trace de l'entreprise privée dans l'école. Il dit choisir de préférence «la limonade ou le jus de raisins». Il ne se souvient plus quelle marque.

Les colas en tête de liste

Les compagnies les plus présentes dans les écoles canadiennes sont les embouteilleurs Coca-Cola et Pepsi-Cola.

On retrouve leurs logos sur les tableaux afficheurs des gymnases, sur les horloges et, surtout, sur les distributeurs de boissons. Plus du quart (27 %) des écoles canadiennes ont conclu un contrat d'exclusivité avec l'une ou l'autre de ces compagnies qui interdit à l'école de vendre les boissons d'un concurrent. La tendance touche surtout les écoles secondaires, dont 60 % ont conclu un tel contrat.

Mais le Nord semble généralement épargné par cette vague, possiblement parce que la distribution de ces produits est assurée, ici, par des sous-contractants et non pas par les géants de la boisson brune. « Ça n'a pas été identifié comme un problème dans aucun des trois territoires », confirme Amanda Mallon qui ajoute que ce sont d'avantage les compagnies du secteur des ressources naturelles qui sont présentes dans nos écoles.

Moins pire en français

De façon générale, les écoles de langue française semblent moins touchés par le phénomène de la commercialisation que les écoles anglaises.

On ne retrouve de publicité que dans 24 % des écoles françaises, contre 34 % du côté anglophone. D'après les auteurs de la recherche, cela s'expliquerait par le fait que le Québec – où se trouve la majorité des écoles de langue française – est la seule juridiction à réglementer la présence des entreprises privées dans les écoles.

Les écoles françaises sont aussi moins nombreuses à conclure des contrats d'exclusivité avec les compagnies de cola. À nouveau c'est en grande partie en raison des efforts du Québec que l'on note cette tendance, mais les chercheurs relèvent quand même que « à l'extérieur du Québec, moins d'écoles françaises que d'écoles anglaises se livrent à ce genre d'arrangement ». La statistique n'est pas détaillée davantage.

Cela concorde, en tout cas, avec l'expérience de l'École Allain St-Cyr de Yellowknife où la présence corporative est à peu près inexistante.

Le directeur de l'école francophone de Yellowknife, Jacques Angers, s'est prêté au jeu et a répondu à un questionnaire sur la présence du privé dans son école. Résultats : une seule marque de l'entreprise privée a été décelée dans l'école Allain St-Cyr, le distributeur de boissons.

Le distributeur en question n'est pas orné d'un logo, mais plutôt d'une photo de paysage. La plupart des breuvages qu'on y sert sont indiqués par un carton écrit à la main et on n'y sert que de l'eau embouteillée et des jus de fruits.

À part cette machine, l'école est exempte de toute référence commerciale, les uniformes des équipes sportives de l'école aussi. À part ceux de l'école et de la commission scolaire, les logos les plus communs à l'école Allain St-Cyr sont ceux des gouvernements et de leurs agences.

Jacques Angers dit ne pas être sollicité par l'entreprise privée. « Ça n'arrive pas. Nous sommes trop petits pour ça », estime-t-il.

Le directeur indique que l'école fait une seule levée de fonds par année qui implique la vente de produits manufacturés, généralement du chocolat. Pas un sou de cette levée de fonds, précise-t-il, ne sert à acheter du matériel scolaire, à financer des programmes ou à payer des salaires.

Éditorial



Alain Bessette

Comment se faire des amis

Un monsieur était de passage aux TNO la semaine dernière. Pauvre lui! Dès qu'il s'ouvrait la trappe, il disait des choses déplaisantes. C'est pas comme ça qu'on se fait des amis, monsieur l'ambassadeur. Voici quelques judicieux conseils pour ceux et celles qui ont de la difficulté à se faire des amis.

1. Des amis, ça écoute. Alors il faut faire attention et ne pas dire des choses qui heurtent les opinions de nos amis. Aussi, il faut faire attention de ne pas dire une chose puis de se contredire plus tard, genre déclarer la guerre pour protéger la démocratie puis appuyer des petits pays dictatoriaux parce qu'ils acceptent de vous vendre leur café à bon prix.

2. Si vous êtres gros et fort, c'est certain que vous réussirez à vous entourer «d'amis», mais attention, ce type d'amitié forcée cause parfois du ressentiment.

3. Si vous possédez le plus important arsenal militaire de l'histoire de l'humanité, que votre force de frappe nucléaire est capable de détruire plusieurs fois votre planète et que votre budget militaire annuel se trouve quelque part dans les 9 chiffres, de grâce, évitez d'envahir des pays au budget militaire ridicule sous prétexte qu'ils possèdent des armes qui manifestement n'existent pas.

4. Soyez courtois avec vos amis en devenir quand ils se présentent chez vous. Ne les faites pas patienter inutilement sur le pas de la porte en leur exigeant des preuves de leur identité ou des mots de passe. Surtout évitez de les soumettre à la fouille.

5. Quand vos amis en devenir élisent démocratiquement des personnes pour les représenter, il est par dessus tout malavisé de contester ces résultats sous prétexte que vous n'aimez pas les opinions de ces personnes. Évitez de les remplacer par la force par d'autres leaders de votre choix.



Simon Bérubé

La finale territoriale de la foire Historica avait lieu le vendredi 12 mai dernier à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.



C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 875-0117, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Batiste W. Foisy et Simon Bérubé
Correction d'épreuve : Jaqui Gagnon

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété des *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



La CSFD en bref

La Commission scolaire francophone de division tenait une réunion publique le 16 mai dernier. Décidément, il semble qu'aucun nuage ne se pointe à l'horizon dans le ciel bleu de la CSFD.

Simon Bérubé

Finances

Les commissaires ont adopté le budget pour l'année 2006-2007. On prévoit un surplus de 172 000 $, ce qui portera le surplus accumulé à 375 000 $. Le total des dépenses est évalué à environ 3,47 millions de dollars, alors que les revenus devraient atteindre environ 3,64 millions de dollars. Rappelons que le premier surplus enregistré à la CSFD avait eu lieu en 2003-2004 et s'était chiffré à 94 000 $. Pour l'année en cours (2005-2006), le surplus anticipé est de 211 000 dollars. Selon le directeur général de la CSFD, Gérard Lavigne, cette santé financière permet aux élèves francophones de jouir « d'un niveau de service incomparable dans le Nord » avec un ratio frisant un enseignant pour dix élèves. De plus, l'école Allain St-Cyr et l'École boréale profitent toutes les deux d'un enseignant de soutien qui aide les élèves en difficulté et développe des programmes enrichis s'adressant à ceux qui ont plus de facilité.

Agrandissement de l'École Allain St-Cyr

Les rencontres se poursuivent entre les représentants de la commission scolaire et ceux du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation en ce qui a trait à l'agrandissement de l'École Allain St-Cyr. Actuellement, le projet prévoit l'ajout de deux salles de classe pour septembre 2007. La deuxième phase serait constituée de l'ajout d'une bibliothèque, d'une salle multi-usage, de salles de classe et d'un gymnase pour septembre 2008. « La CSFD et le gouvernement territorial préviligient l'option de faire les deux phases en même temps », fait cependant savoir le directeur général. En ce qui a trait à la dimension centre scolaire-communautaire, elle constituerait la phase III du projet. Déjà, les groupes communautaires ont fait parvenir leurs besoins d'espace à la commission scolaire. « Patrimoine canadien ne peut pas débloquer des sommes énormes dans la même année, donc ils veulent un projet étapiste, mais ils sont intéressés à bien intégrer le projet pour que tout se fasse en harmonie », explique M. Lavigne. D'ici là, ce dernier recevra de l'information sur différents centres scolaires communautaires francophones au Canada pour connaître des modèles de fonctionnement, de cadres de référence et de gestion d'espaces.

Le terrain

C'est ce mardi à 19 heures qu'aura lieu, à l'hôtel de ville de Yellowknife, l'audience publique concernant le dézonage du terrain sur lequel l'agrandissement de l'école Allain St-Cyr s'effectuera. Selon Gérard Lavigne, des tests ont été effectués par le gouvernement afin de vérifier le taux de contamination du terrain et « il semblerait que c'est à l'intérieur des normes et que c'est au même niveau qu'ailleurs en ville ».

L'année prochaine

Il a été confirmé, au cours de la séance du 16 mai, que le directeur de l'école Allain St-Cyr, Jacques Angers, avait accepté un contrat d'une année supplémentaire. Ce dernier verra donc graduer les premiers finissants de 12e année de l'école, qui seront au nombre de cinq. Du côté de Hay River, Sophie Call a été confirmée au poste de directrice. Pour l'année prochaine, l'école Allain St-Cyr compte engager un ou deux enseignants, alors qu'à Hay River, où l'on offrira les programmes de la pré-maternelle à la 9e année, on devrait embaucher trois nouveaux enseignants.

Ce qu'on dit aux audiences

« Ce pipeline n'est pas nécessaire »

La Commission d'examen conjoint a entendu le Deh Cho.

Batiste W. Foisy

En tournée dans la région du Deh Cho, où l'opposition au pipeline est bien connue, la Commission d'examen conjoint (CEC) a entendu les inquiétudes de plusieurs personnes qui ont souligné que les Premières nations du Deh Cho n'ont toujours pas conclu d'entente sur leurs revendications territoriales.

À Fort Simpson, la chef de la bande de Lidlii Kué, Keyna Norwegian, qui est aussi la présidente de la Dehgah Alliance Society qui dirige les négociations des Deh Cho sur le pipeline, a mis en cause la légitimité de la commission de révision.

« Nous sommes préoccupés par les décisions prises jusqu'à maintenant par la CEC et dont découle ce processus d'audiences. Un processus qui est clairement et significativement biaisé en faveur de ceux qui appuient le pipeline. Nous allons continuer de documenter ces décisions et de communiquer nos préoccupations à la CEC, mais nous pensons que le processus est entaché au point qu'il ne peut plus être lavé », a-t-elle lancé.

Il y a presque un an, la Dehgah Alliance Society avait indiqué son désir que les audiences soient retardées jusqu'à ce que toutes les informations exigées des promoteurs aient été présentées dans le cadre d'une conférence technique. Cette suggestion avaient été refusée et les présentes audiences ont été enclenchées. Les premières nations du Deh Cho ont également contesté la constitutionnalité de la Commission devant les tribunaux.

La chef Norwegian a indiqué que, n'étant visé que par le pipeline en tant que tel et pas par les activités d'extraction gazière, les Deh Cho ont monétairement moins à gagner de ce projet que les Inuvialuit par exemple. « Du point de vue de la Dehgah Alliance Society, ce pipeline n'est pas nécessaire au développement durable du territoire Deh Cho », a-t-elle dit.

Revendications territoriales

Plusieurs orateurs, dont Keyna Norwegian, ont signalé que les Deh Cho n'ont pas conclu d'entente avec le gouvernement fédéral à propos de leurs revendications territoriales et que cela amenuise leur capacité à profiter d'un tel projet.

Pour la Dehgah Alliance Society, Joe Acorn a indiqué que le rapport Berger sur le premier projet de pipeline avait clairement conclu que la signature d'ententes sur les revendications territoriales devait précéder la construction du gazoduc. Il a aussi signalé que les leaders autochtones favorables au projet comme Nelly Courneyea et Fred Carmichael avaient tous identifié la conclusion de leurs ententes de revendications territoriales comme un gage de leur capacité à bénéficier du mégaprojet.

L'ancien premier ministre des TNO Jim Antoine a, pour sa part fait cette observation : « À peu près 40 ou 42 % de ce pipeline va traverser le Deh Cho et, sans revendications territoriales réglées, les Deh Cho et les métis se retrouvent pris dans une situation légale difficile. »

Il a commenté l'annonce récente du ministre des Affaires indiennes qui a laissé entendre que le gouvernement conservateur était prêt à permettre la construction du gazoduc sans l'accord du Deh Cho. D'après lui, cela n'annonce rien de positif pour les Deh Cho.

« Notre nouveau premier ministre vient tout droit du cœur de Calgary, en plein dans la capitale du gaz et du pétrole. Alors, pour l'instant, les signaux politiques ne sont pas tellement bons pour nous, surtout si nous devons être embrigadés dans quelque chose auquel nous n'avons pas donné notre accord. »

Savoir traditionnel

À Wrigley, Michael Neyelle a présenté les résultats d'une enquête de savoir traditionnel à laquelle il a participé et qui était financée par Imperial Oil. Son témoignage donne un bon aperçu du genre d'impacts directs que le projet aura sur cette communauté.

« Il va y avoir un corridor de 40 mètres par 400 kilomètres qui va être rasé de façon permanente et qui passe assez proche de la communauté. […] Il y aura une station de compression et la possibilité que trois autres s'y ajoutent. […] Il va y avoir quatre camps de travail ce qui apportera plus de 2000 travailleurs. […] Il va y avoir trois sites majeurs de rangement, trois sites de déchargement de barges qui seront fréquentés par plus de 1100 barges et il y aura une augmentation significative du transport fluvial et aérien », a-t-il énuméré.

Puis, il a expliqué l'impact sur la communauté : « Il y a plusieurs sentiers, lignes de trappe, des routes navigables et des sentiers traditionnels dans cette zone. Ils vont aussi détruire ce qui reste du lit des ruisseaux. Il y a aussi quelques cabanes, des tombes et des sites historiques. Ça va être dans le chemin. [...] Il y a l'habitat des oiseaux migrateurs. Tout ça va être détruit. Et où il y aura le corridor, c'est un territoire de chasse au gros gibier. Il y a aussi l'endroit où nous allons cueillir des fruits et des plantes médicinales. Tout ça, ça se trouve dans le corridor. »

Moratoire

Felix Isah de Arctic Indigenous Youth Alliance a proposé à la CEC de décréter un moratoire de 10 ans sur la construction du pipeline « pour que nous puissions utiliser les ressources à notre disposition pour être vraiment prêts quand la construction commencera. »

Il a indiqué qu'il était aberrant de construire un tel projet si le principal objectif était de faciliter l'extraction des sables bitumineux de l'Alberta.

Lettre ouverte aux membres de l'AFCY

Objet : état des négociations en cours avec la FFT au sujet des locaux occupés par l'AFCY à la Maison Laurent Leroux

Plusieurs d'entre vous s'interrogent et s'inquiètent, légitimement, de la situation de l'AFCY en tant que locataire de la Maison Laurent-Leroux. Si nous n'avons pas communiqué avec vous jusqu'à présent, c'est que notre conseil d'administration est à l'heure actuelle en train de rechercher une entente avec le CA de la Fédération Franco-TéNOise.

Depuis le 6 avril 2005, l'AFCY, et avec elle CIVR radio Taïga, est placée dans la situation où elle doit accepter l'augmentation de loyer drastique exigée par sa fédération en novembre 2004 ou quitter les locaux qu'elle occupe à la Maison Laurent-Leroux, le 31 mai 2006. L'AFCY refuse l'une et l'autre de ces alternatives, estimant pour sa part, faute d'avoir eu copie des calculs de sa fédération, que le loyer réclamé ne correspond pas à sa juste participation aux frais de l'immeuble. L'étude des chiffres finalement remis par l'administration de la FFT le 10 mai 2006 est maintenant au cœur des négociations.

Cependant, bien qu'il s'agisse d'une négociation difficile et d'une situation stressante pour toutes les parties et individus impliqués, d'un côté comme de l'autre, nous restons confiants que grâce à la bonne volonté des deux parties nous en arriverons à une entente qui satisfasse tout le monde.

Nous vous tiendrons donc au courant de l'évolution du dossier dès que nous pourrons le faire sans nuire aux discussions actuellement en cours.

Dans l'attente, l'AFCY fonctionne et continue de travailler sur ses projets. Parmi eux, observation d'oiseaux au Lac Niven, le samedi 3 juin, les célébrations de la journée du multiculturalisme le 27 juin, la journée de la Bastille le 14 juillet au Frolic, le radiothon de CIVR en septembre pour ne citer que les plus importants.

Pour information :
Carmen Moral-Suarez
Directrice générale
Tél. : (867) 873-3272
Courriel : afcy@franco-nord.com

Grève à Ekati

Le dialogue de sourds se poursuit

Alors que le Conseil canadien des relations industrielles demande aux deux parties de se rencontrer au sujet du plan de pension, employeur et syndicat restent campés sur leur position

Simon Bérubé

Depuis le 7 avril dernier à 6 heures, environ 400 employés syndiqués de la mine Ekati sont en grève légale. Depuis, le syndicat, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et l'employeur, BHP Billiton, ont bien peu échangé, si ce n'est une session de négociation le16 mai au sujet du régime de pension.

Une récente décision du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a forcé la main des deux parties sur la question du régime de pension. C'est qu'en novembre 2004, le syndicat avait déposé une plainte concernant « un changement unilatéral » sur les régimes de pension effectués entre la réception de l'accréditation syndicale et le début des négociations portant sur une première convention collective. Selon le vice-président régional pour le Nord de l'AFPC, Jean-François Des Lauriers, cette période doit être marquée par un gel des conditions d'emploi. Le syndicat reprochait aussi à l'employeur d'avoir, au cours de cette période, produit un nouveau manuel de l'employé.

Dans sa décision du 3 mai 2006, le CCRI a rejeté la plainte du syndicat concernant le nouveau manuel de l'employé, soulignant qu'il contenait des pratiques et politiques déjà utilisées par l'employeur. Cependant, le Conseil a donné raison au syndicat en ce qui a trait au changement dans les régimes de pension des employés et a instruit les deux parties à se rencontrer dans les 20 jours suivant la date de la publication de la décision.

Dans un communiqué suivant la décision du CCRI, BHP Billiton a mentionné que « les changements au régime de pension faisaient partie d'une révision à l'échelle mondiale pour toutes les opérations de BHP Billiton ». Cependant, la compagnie a dit « étudier la décision, mais être assez prête à discuter des aspects de son application ».

La session de négociation du 16 mai ne touchait que les régimes de pension. Par contre, Jean-François Des Lauriers se dit ouvert à discuter des autres enjeux litigieux entre l'employeur et les syndiqués. « Notre porte est toujours ouverte pour discuter d'autres choses, si l'employeur le veut bien ».

Rappel des faits

C'est le 14 mars dernier que les bulletins de vote sur l'entente de principe survenue entre BHP Billiton et l'équipe de négociations de l'AFPC ont été dépouillés. Malgré la recommandation du syndicat d'accepter l'entente telle que présentée, les syndiqués l'ont rejetée à hauteur de 72 %. Le rejet de l'entente de principe équivalait, à ce moment, à un vote de grève et, selon Jean-François Des Lauriers, les travailleurs ont été mis au courant deux fois plutôt qu'une de cette situation.

« Le rejet d'une entente de principe malgré la recommandation du syndicat n'est pas quelque chose qui arrive souvent », indique M. Des Lauriers, qui admet que son syndicat en a pris pour son rhume lors des assemblées avec les travailleurs.

En cas de rejet, le syndicat avait demandé aux voteurs d'indiquer les raisons du refus de l'entente. « Dans ce cas-ci, nous avons eu le plus haut taux de participation en ce qui a trait aux commentaires sur le bulletin de vote. Plus de la moitié des bulletins en contenaient », indique le syndicaliste.

« En tête de liste, c'était une question de salaire, pas strictement des augmentations, même si les travailleurs en veulent, mais aussi sur la façon d'être payés. L'autre sujet qui est revenu souvent est la question de l'ancienneté dans le cas de mises à pied. Ensuite vient la sécurité d'emploi, puisque l'employeur érodait l'unité de négociation en transférant ces postes à des sous-traitants », de continuer M. Des Lauriers.

Enfin, la question des vacances et des congés fériés a occupé une large part des préoccupations des travailleurs. « Il y a des gens qui travaillent tous les Noël et tous les jours de l'an et qui ne profitent pas de compensations ou de système de rotations de façon à ce que ce ne soit pas toujours la même personne qui ait à le faire » d'expliquer M. Des Lauriers.

C'est par le biais du médiateur que les deux parties se sont rencontrées de nouveaux après le vote sur l'entente de principe. « Quand nous avons rencontré l'employeur, les 5 et 6 avril, il a fait des demandes innacceptables. En fait, ils réduisaient même la première offre qui avait été rejetée! Par exemple, ils ne nous offraient qu'une seule journée supplémentaire de congé payé par année, mais en échange, on devait accepter que les trois premières journées de congé de maladie soient sans solde. Ensuite, ils ont offert une augmentation de salaire de 1 % pour tout le monde et des augmentations de salaire moyennes de 3 %, donc qui n'iraient pas à tous. En fait, ça continuait la pratique qu'ils ont toujours eu d'offrir des augmentations différentes, dépendant de leur jugement par rapport à ton travail ou à ton attitude. C'est donc arbitraire de leur rapport et ça n'a aucun rapport avec la justice », raconte Jean-François Des Lauriers.

Il a été impossible, avant de mettre sous presse, de s'entretenir avec la porte-parole de BHP Billiton. Aux bureaux de la multinationale, on s'est limité à dire que « la mine fonctionne à pleine capacité ».

Bien sûr, Jean-François Des Lauriers conteste cette dernière affirmation. « On ne les croit pas. C'est une question de propagande pour démoraliser les membres du syndicat. Nous avons des gens, à l'intérieur qui nous informent de la situation et ils ne fonctionnent pas à plein régime, c'est certain », de mentionner celui qui admet tout de même qu'une partie des travailleurs syndiqués ont traversé la ligne de piquetage pour se présenter au boulot, « mais le pourcentage est loin d'être aussi élevé que ce que la compagnie a publié comme information ». Dans un communiqué publié le 21 avril dernier, la mine avançait que le tiers des employés syndiqués étaient entrés au travail

Quoi qu'il en soit, le syndicat se dit prêt pour un conflit de travail qui pourrait durer longtemps. « Nous avons un fonds de grève et un fonds de secours », de mentionner celui qui a aussi profité de sa présence au congrès national de l'AFPC, il y a deux semaines, pour aller chercher l'appui des autres unités syndicales de son organisation. « C'est un conflit important pour tous les syndicats au Canada. Nous ne sommes pas isolés. C'est un peu dans le même ordre que la bataille contre Wal-Mart. On a affaire à une compagnie qui a une réputation anti-syndicale internationale. Il s'agit donc d'une bataille que nous devons absolument gagner et le mouvement syndical canadien est solidaire avec les travailleurs d'Ekati » de conclure M. Des Lauriers.

CHRONIQUE TNO SANTÉ

réseau TNO SANTÉ en français

Apprenez à mieux gérer votre temps

Jean de Dieu Tuyishime, coordonnateur
Angélique Ruzindana, rédactrice

Les journées sont trop courtes, vous n'avez jamais le temps de faire tout ce que vous aviez prévu... Vous n'arrêtez pas de courir à droite et à gauche toute la semaine ? Le week-end, vous n'avez pas une seconde pour vous reposer ? Il faut lever le pied, sortir le nez du guidon ! Comment mieux gérer son temps ? Comment être à la fois efficace, dynamique et heureux ? Combien d'entre nous ne cessent de courir tout au long de la semaine, certains ayant même l'impression d'avoir vécu trois journées en une ? Au début, on trouve ce rythme dynamisant, on se donne un peu l'impression d'être un surhomme, c'est plutôt valorisant et agréable. Mais, petit à petit, on se sent de plus en plus débordé, et le stress, maladie des temps modernes, finit par nous accompagner au quotidien. On a le sentiment qu'on ne s'accorde plus de temps pour soi, on se sent emporté dans une spirale qu'on ne maîtrise plus. Comment reprendre le dessus ?

Etablissez vos priorités

On s'éparpille dans des activités plus ou moins importantes, qui nous grignotent de précieuses heures, et on perd de vue les priorités. La première chose à faire sera donc d'établir des listes des activités selon qu'elles sont essentielles, importantes, ou secondaires.

Communiquez efficacement

Vous gagnerez aussi du temps en apprenant à mieux communiquer, tant avec vos proches, qu'avec vos collègues de travail. Une bonne communication est celle qui va à l'essentiel. Ne noyez pas votre interlocuteur sous un déluge de détails inutiles, et cernez clairement l'objectif de votre communication.

Sachez déléguer

Vous devez apprendre à déléguer. A la maison, demandez à vos enfants de faire quelques courses, ou de participer aux tâches ménagères (même si vous pensez qu'ils le font moins bien que vous…). Au travail, sachez vous entourer de collègues efficaces, à qui vous pourrez déléguer une partie de votre activité en toute confiance. Du mal à déléguer ? Questionnez-vous sur les raisons profondes de cette réticence…

Retrouvez le goût du farniente…

S'accorder du temps pour soi, faire une plus grande place à ses loisirs et à ses rêves, ça n'est pas perdre du temps. Au contraire, cela vous redynamise, et vous rend plus créatif pour des tâches jugées plus sérieuses. Vie professionnelle et vie privée doivent se nourrir l'une de l'autre : s'équilibrer et non pas s'opposer.

Fixez-vous des objectifs réalisables

Certains pensent que seule compte la réussite sociale, et c'est l'objectif qu'ils ont choisi d'atteindre dans leur vie. Ils passent énormément de temps à travailler, ils s'investissent complètement dans leur tâche et sont persuadés qu'ils pourront profiter de la vie une fois que cet objectif sera atteint. Professionnellement, ils s'imposent de toujours être parfaits. Malheureusement, ils s'exposent au risque d'être constamment insatisfaits. En effet, qui peut être toujours parfait ? Personne… et leur objectif étant irréalisable, c'est un sentiment d'insatisfaction qui envahira leur vie. Il conviendra donc de préférer des objectifs réalisables et mesurables dans le temps.

Quand êtes-vous le plus efficace ?

Vous devez savoir à quel moment de la journée (matin, après-midi, soir) vous êtes le plus efficace. Si c'est le matin par exemple, alors les activités importantes, les rendez-vous essentiels, les prises de décision, etc., devront être programmés à ce moment là.

Mieux se connaître

Si vous vous laissez déborder de la sorte et que vous l'avez accepté, c'est forcément que vous en retirez des bénéfices secondaires. Quels sont-ils ? Vous devrez absolument trouver une réponse à cette question si vous voulez réellement changer, et organiser votre temps de façon plus judicieuse. Ces bénéfices secondaires sont différents pour chacun, ils peuvent être de l'ordre d'une reconnaissance du groupe (toujours valorisante), d'un goût du défi, d'une prise de pouvoir sur les autres, d'une nécessité économique, etc.

Respecter ces quelques conseils vous aidera probablement à réduire le stress négatif dû à une mauvaise gestion du temps. Toutefois, vous ne ferez pas l'économie d'une réflexion approfondie sur vous-même et sur votre façon de fonctionner. Seule cette démarche permettra un changement durable dans le temps.

Source : http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/stress_angoisse/ps_2297_savez_vous_gerer_stress.htm

La Chronique TNO Santé est préparée par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et de conseils utiles pour nous responsabiliser et nous maintenir en meilleure santé.

Vous pouvez nous communiquer les sujets en rapport avec la santé qui vous intéressent, il nous fera plaisir d'en traiter davantage avec l'aide des professionnels concernés par les sujets.

L'adresse pour nous joindre:
5016, 48e Rue, C.P. 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : (867) 920-2919, Télécopieur : (867) 873-2158,
courriel : santef@franco-nord.com

Le NPD propose un programme national de garderies

Jean-François Bertrand

La députée néo-démocrate Denise Savoie (Victoria, C.-B.) a présenté en Chambre un projet de loi privé pour établir un programme national de garderies. Ce programme, selon elle, va plus loin que ce que le gouvernement Martin avait négocié avec les provinces.

Ces ententes ont été annulées par le premier ministre, Stephen Harper, qui a offert aux familles canadiennes une aide directe de 1200 $ par année par enfant de moins de six ans.

Mme Savoie a dit en conférence de presse que son parti était en pourparlers avec les autres partis de l'opposition. Si les libéraux et les bloquistes se rallient à son projet, la *Loi sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants* pourrait bien être adoptée.

Rappelons qu'après le discours du budget, le député Mauril Bélanger (Ottawa-Vanier, Ont.) avait déclaré que son gouvernement avait négocié des clauses linguistiques avec chacune des provinces, dans le cadre du programme des garderies, depuis annulé.

Comme l'a expliqué Mme Savoie, « en introduisant, en présentant un projet de loi de ce genre-ci, nous allons assurer que les programmes dans les provinces où il y a des francophones peuvent continuer à être financés. »

La députée d'origine franco-manitobaine est appuyée de la porte-parole en matière de garderies, Olivia Chow (Trinity-Spadina, Ont.). Celle-ci soutient que le 1200 $ de M. Harper est un pas en arrière et que le projet de loi néo-démocrate enchâsse par voie législative un programme « qui ne pourra pas être rayé d'un coup de crayon. »

Elles affirment que leur proposition va plus loin que celle des libéraux. D'une part, elle serait une loi, comme la *Loi canadienne sur la santé* et d'autre part, elle favoriserait l'établissement de places de garderies en milieu à but non lucratif.

Mme Chow a noté que le projet de loi est basé sur des principes « qualité, d'universalité, d'accessibilité, d'imputabilité, d'inclusivité (sic) et de développement en éducation. »

Le Nunavoix

Le souffle francophone du Nunavut

Volume 1, numéro 17 - 19 mai 2006

Un artiste verrier à l'école

Les élèves de l'école des Trois-Soleils ont été initiés à un art ancestral

Arianne Clément

Philippe Bettinger, un artiste verrier en résidence à l'école des Trois-Soleils a initié les élèves à l'art du vitrail. Les jeunes ont eu la chance de peindre de petits similis vitraux. L'artiste a aussi conçu et réalisé un magnifique vitrail qui ornera désormais les grandes fenêtres de l'école. Les élèves ont pu observer l'artiste à l'œuvre durant deux semaines et être témoins des différentes étapes de la réalisation d'un vitrail.



L'artiste explique aux enfants les étapes de la confection d'un vitrail

Voyageurs des glaces

Six jeunes aventuriers passent neuf jours en mission scientifique dans la toundra



Photos : Stéphane Lévin

Un jeune** Voyageur des glaces **au travail

Arianne Clément

Le samedi 29 avril dernier, six lycéens venus de Toulouse sont débarqués dans la communauté de Pangnirtung pour participer à une expédition de neuf jours. Accompagnés d'une équipe de tournage et de l'instigateur du projet, l'explorateur Stéphane Lévin, les jeunes chercheurs ont vécu une expérience exceptionnelle.

Cette mission était la première d'une série de trois expéditions faisant partie du projet *Voyageurs des sciences*. Ce projet pédagogique, qui se déroulera sur une période de trois ans, permettra à 18 lycéens d'explorer des régions particulièrement touchées par les problèmes dus au réchauffement de la planète : le Grand Nord canadien en 2006, le désert du Sahara en 2007 et la forêt amazonienne en 2008. Les jeunes *Voyageurs des sciences* tenteront de recueillir de nouvelles données d'analyse qui pourraient éventuellement permettre de tirer certaines conclusions sur les effets des changements climatiques.

Les *Voyageurs des glaces* ont fait une série de tests scientifiques et techniques dans les conditions difficiles de la toundra. Bien entraînés et préparés aux pires éventualités, leur périple s'est toutefois déroulé sans incident majeur. Leur itinéraire a cependant été modifié en cours de route parce que la neige fondante rendait impraticable, à certains endroits, la traversée en traîneaux à chiens.

L'équipe, escortée par un groupe d'Inuits, a apprécié la rencontre de cette culture qui est certainement, d'un point de vue européen, on ne peut plus exotique ! Le groupe est reparti avec les précieux résultats de leurs expériences, des souvenirs inoubliables et un goût renouvelé pour l'aventure !



L'équipe construit un igloo qui servira de refuge pour la nuit

Nunavut en bref

Un nouveau complexe hôtelier dans la capitale

Le conseil municipal d'Iqaluit a approuvé les plans pour la construction d'un nouvel édifice qui sera pourvu d'un hôtel de 77 chambres, d'un centre de congrès, d'un restaurant de 60 places et possiblement d'un bar de 36 places. La construction du complexe, qui débutera cet été, coûtera plus de 11 millions $.

Les bibliothèques offriront de meilleurs services

La cérémonie d'inauguration du nouveau bureau central du service des bibliothèques publiques du Nunavut a eu lieu le lundi 8 mai dernier à Baker Lake. Ce bureau est devenu le centre administratif des onze bibliothèques publiques du Nunavut. Il aidera le personnel du réseau des bibliothèques en leur fournissant un soutien financier, technique et opérationnel. Les habitants du Nunavut qui demeurent loin des bibliothèques peuvent emprunter des livres en les commandant via Internet, par téléphone ou par télécopieur.

Pénurie de gravier à Iqaluit

Les réserves de gravier et de sable qui devaient servir à construire la nouvelle route et à retaper les anciennes sont pratiquement épuisées. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a cependant découvert deux gisements potentiels près d'Iqaluit. Ces gisements pourraient approvisionner la ville durant plusieurs décennies.

Prix d'excellence pour une infirmière du Nunavut

Le ministre de la santé a remis un prix d'excellence en soins infirmiers à Gail Redpath. Ce prix souligne le dévouement et l'esprit d'initiative des infirmières et des infirmiers qui sont au service des communautés des Premières nations. Gail Redpath, qui est infirmière au Nunavut depuis 1988, s'investit énormément dans la communauté. Elle siège au conseil de la radio locale et participe aux émissions. Elle s'implique aussi lors de la semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies et lors de la marche contre le sida.

Activités à venir

5 à 7 tapas

L'Association des francophones du Nunavut vous invite à venir déguster des petites bouchées tapas dans une ambiance conviviale et détendue. La soirée se déroulera au centre communautaire de l'AFN le vendredi 26 mai à compter de 17 h. Le coût d'entrée est de 10 $ pour les membres et de 15 $ pour les non membres.

Des francophones d'ici à la télévision

L'Association des francophones du Nunavut et les Productions Rivard ont produit des reportages pour l'émission Via TVA. Les six reportages réalisés au Nunavut présentent des francophones d'ici qui ont contribué à la vitalité, à la richesse culturelle et à la diversité de la francophonie canadienne. Le reportage *Charles Drouin; vivre à Iqaluit* sera diffusé le samedi 27 mai prochain à 12 h 30 sur les ondes du réseau TVA.

Les Inuits sont victimes de la pire crise du logement au Canada

Environ 50 % des Inuits du Nunavut habitent des logements insalubres, inadéquats et surpeuplés

Arianne Clément

Des organismes tels l'*Inuit Tapiriit Kanatami*, le *Centre pour l'égalité des droits au logement, Nunavut Tungavik inc.* et la *Société d'habitation du Nunavut* ont étudié les conditions d'habitation au Nunavut et tous s'entendent pour dire qu'environ 50 % des Inuits vivent dans des logements insalubres, inadéquats et grandement surpeuplés. À titre d'exemple, dans certains logements, douze personnes se partageraient deux chambres à coucher.

Les études associent la crise du logement aux problèmes auxquels fait face un nombre élevé d'Inuits : le chômage, les problèmes de santé mentale, les tensions et les violences familiales, la criminalité, le décrochage scolaire, l'alcoolisme, la toxicomanie et le suicide.

Santé Canada attribue aux logements inadéquats la propagation rapide de certaines maladies infectieuses comme l'hépatite A et la tuberculose. Les logements surpeuplés, non-hygiéniques et dépourvus de systèmes de ventilation seraient en partie responsables des taux élevés d'infection des voies respiratoires chez les nourrissons et de mortalité infantile.

Outre le financement insuffisant de l'État, soulignons que le manque d'infrastructures, la croissance démographique élevée chez les Inuits et la faible densité de population complexifient la situation. L'éloignement géographique, la distance qui sépare les 25 communautés du Nunavut, l'absence d'accès au territoire par route ou par chemin de fer, la rigueur du climat de l'Arctique qui impose de sévères contraintes de construction, ainsi que le coût élevé de la main-d'œuvre et des matériaux sont d'autres facteurs qui aggravent la crise du logement.



Au Nunavut, la construction d'une unité de logement à prix modique coûte approximativement 250 000 $ et les frais de fonctionnement sont d'environ 18 000 $ par an. Peu de gens disposent des revenus nécessaires pour devenir propriétaires. Les logements privés sont rares et dispendieux. On estime qu'un modeste trois et demi coûte autour de 1 800$ par mois. Ce prix, trop élevé par rapport aux revenus des Inuits, les oblige à s'entasser à plusieurs dans le même appartement afin de partager le coût du loyer. La liste d'attente sur laquelle il faut s'inscrire pour avoir éventuellement accès à un logement public est de plus en plus longue, et les logements sociaux sont tous bondés.

Un peu d'histoire

Il y a une cinquantaine d'années, le gouvernement fédéral a incité les Inuits, alors nomades, à s'établir dans différentes collectivités pour qu'ils puissent avoir accès aux services gouvernementaux, notamment à l'éducation, à la santé et, plus tard, aux logements publics. Peu à peu, les Inuits sont devenus dépendants des contributions de l'État, contributions qui par ailleurs n'ont jamais permis aux Inuits d'avoir un niveau de vie comparable à celui des Canadiens du sud.

La crise du logement s'est considérablement aggravée en 1993 lorsque le gouvernement fédéral a annoncé que la construction de nouveaux logements publics se terminerait graduellement. La responsabilité d'assurer un logement aux citoyens défavorisés a été remise aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dont faisait partie le Nunavut, avait alors augmenté les fonds alloués aux logements publics mais ces fonds ont toujours été nettement insuffisants. Soulignons au passage que si les programmes de logements sociaux ont pris fin au Nunavut, ceux pour les autochtones canadiens vivant dans les réserves ont été maintenus. 3,8 milliards $ ont été versés pour la construction ou l'entretien des logements destinés aux peuples des Premières Nations alors que les Inuits, qui sont pourtant reconnus comme Autochtones selon la constitution canadienne, ont été exclus.

Depuis 2002, le gouvernement fédéral verse à nouveau des sommes d'argent pour les logements publics du Canada. Une contribution de 200 millions de dollars, destinée à atténuer la crise du logement au Nunavut, a été annoncée lors du dernier budget. Cette somme permettra de construire environ 800 nouveaux logements au cours des trois prochaines années. Selon la *Société d'habitation du Nunavut,* cette contribution sera utile mais ne réglera pas le problème puisque le territoire, pour répondre à la demande, aurait besoin de deux milliards de dollars afin de rénover plus de 1 000 résidences et de construire 5 700 logements abordables au cours de la prochaine décennie.

Chronique *Le Nunavut en flore*

Le printemps s'en vient avec ses premières fleurs !

Carolyn Mallory

Même si on peut difficilement se l'imaginer présentement, la neige va bientôt fondre, le sol va se réchauffer et les plantes vont apparaître. On assistera alors à l'arrivée de la saison fascinante de la toundra en fleurs !

Ici, au Nunavut, on s'attend à ce que les premières fleurs à faire leur apparition soient les saxifrages à feuilles opposées, notre fleur territoriale. C'est ce que croient la plupart des gens, mais pour les vrais amateurs de plantes de la toundra, ceux qui guettent et observent minutieusement les plantes (comme moi!), la première plante en fleur à sortir est la camarine noire. On peut reconnaître cette plante par ses feuilles persistantes qui ressemblent un peu à des petits sapins et par ses fleurs bourgognes. La raison pour laquelle nous ne pouvons bien voir ces fleurs si tôt est bien simple : elles sont toutes petites, minuscules même, en plus de se camoufler dans un feuillage de couleur marron. Or, ça vaut la peine de les rechercher et de les admirer avec une loupe.

Saxifrages à feuilles opposées

Maintenant, en ce qui concerne la saxifrage à feuilles opposées, très appréciée par chez nous, elle apparaît peu après la fonte des neiges. Ses fleurs sont violettes et, comme la plupart des plantes de la toundra, elle pousse tout près du sol. On la retrouve dans des endroits secs comme sur le bord du chemin menant au parc Sylvia Grinell, à Iqaluit, mais aussi dans des lieux assez humides. Cette plante de couleur vive a le don d'alléger nos pas et de nous inspirer à travers une toundra encore monochrome.

La flore du Nunavut se compose également de saules. Ces arbrisseaux se préparent dès l'automne en formant des bourgeons qui écloreront au printemps avec la chaleur qui l'accompagne. Pour quelques espèces, les chatons (la fleur blanche et poilu du saule) vont fleurir avant même que les feuilles éclosent, tandis que les feuilles et fleurs sortent simultanément dans le cas d'autres espèces. Ces chatons sont très intéressants à observer au cours de l'été. Chaque saule ne porte que des chatons mâles ou que des chatons femelles. C'est seulement lorsque le chaton sera rendu à sa maturité que son sexe deviendra apparent. On voit alors soit le pistil ou les étamines qui, avec un peu de pratique, se distinguent facilement. Le pollen, souvent jaune, se trouve sur les étamines qui sont souvent rouges.

Une autre plante que l'on retrouve tôt le printemps est la renoncule des neiges. Cette fleur jaune et lustrée est solitaire, ce qui veut dire qu'il y a seulement une fleur par plante. Elle est de plus grande taille que les autres plantes déjà mentionnées et se trouve dans les endroits humides, bien qu'elle soit aussi moins répandue.

Le début de la floraison au Nunavut est toujours un temps que j'attends avec impatience, et j'espère de vous retrouver en grand nombre lors de mes excursions botaniques. Je vous conseille de photographier les plantes au lieu de les cueillir. Les plantes de l'Arctique ont besoin de beaucoup de ressources et de temps pour maturer, et certaines espèces sont assez rares, d'où l'importance de ne pas les détruire et d'offrir aux autres randonneurs la chance de les admirer.





CP. 880, Iqaluit, Nunavut, X0A 0H0
Tél. 867-979-4606
Télec. 867-979-0800
communications@nunafranc.ca
www.franconunavut.ca

Journaliste : Arianne Clément
Collaborateurs : Yoan Barriault, Sabrina Bertrand, Daniel Cuerrier, Sylvain Fortier, Daniel Hubert, Carolyn Mallory, Tania Viens.

Le Nunavoix est produit pour le compte de l'Association des francophones du Nunavut et est réalisé grâce à l'aimable collaboration de l'Aquilon.

L'Association des francophones du Nunavut (AFN) est le porte-parole officiel de la communauté franco-nunavoise. Sa mission est d'œuvrer à l'affirmation et au plein épanouissement de la francophonie au Nunavut dans une perspective d'harmonie avec les autres cultures.

Le CDÉTNO pleure son directeur

Batiste W. Foisy



L'assemblée générale extraordinaire du Conseil de développement économique des TNO (CDÉTNO) qui devait avoir lieu mardi dernier a été annulée, suite au décès du directeur général de l'organisme.

Marc Savaria est décédé le 11 mai, à Yellowknife. Il était à la direction du CDÉTNO depuis environ un mois.

Le président du CDÉTNO, Jean-François Pitre a indiqué à *L'Aquilon* que lui-même et la trésorière de l'organisme, France Benoît, avaient « repris les rennes de la boîte » d'ici à ce qu'un nouveau directeur soit embauché. Il estime qu'il faudra « au moins deux à trois mois » avant que le poste soit comblé, précisant que c'est un long processus.

Sans donner de date précise, Pitre annonce qu'une assemblée générale extraordinaire pourrait avoir lieu dès le mois de juin. À ce moment, des états financiers vérifiés seront présentés aux membres.

D'ici là, le CDÉTNO reste ouvert. Le service d'aide à la recherche d'emploi, entre autres, est toujours accessible au public.



L'honorable David Krutko, ministre

APPEL D'OFFRES

Nouvelle construction
Fournir, livrer et construire
1 unité de 3 chambres à coucher, 1 unité de 2 chambres à coucher
1 duplex de logement social

PM003176

Norman Wells, TNO

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest fait un appel d'offres pour fournir, livrer et construire 1 unité de 3 chambres à coucher, 1 unité de 2 chambres à coucher, 1 duplex de logement social dans la communauté de Norman Wells, TNO.

Un montant non remboursable de 160,50 $ est exigé pour se procurer les documents d'appel d'offres, payable par chèque ou comptant seulement, On peut se procurer les documents au bureau de district du Sahtu de la SHTNO, 4, Caribou Crescent, Norman Wells, TNO. On peut également regarder les documents au bureau de l'Association de la construction, à Yellowknife, et au bureau de district du Sahtu de la SHTNO.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'adresse susmentionnée, sur les formulaires prévus à cet effet, au plus tard : à 15 h, heure de Norman Wells, le mardi 30 mai 2006.

La politique d'encouragement aux entreprises du GTNO s'applique à cet appel d'offres.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Guy Saint-André
Tél. : (867) 587-5100
Fax : (867) 587-5101



Industrie, Tourisme et Investissement
L'hon. Brendan Bell, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Sondage téléphonique
PM003146

L'entrepreneur sera responsable d'effectuer des entrevues téléphoniques avec des personnes ayant reçu des services fournis par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement. L'entrepreneur recevra de l'information sur les personnes à contacter (noms, numéros de téléphone et adresses) et la date estimative où la personne en question devra être revenue chez elle, après un séjour aux TNO. Les entrevues devront être effectuées le plus tôt possible après la date estimative de retour à la résidence. On s'attend à ce que l'entrepreneur fasse au moins cinq tentatives pour contacter et interviewer le répondant.

On peut se procurer les trousses de propositions auprès de Rick Maddeaux, chef, contrats, Administration centrale, ITI/ENR, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 7e étage, Scotia Centre, 5102, 50e Avenue, Yellowknife NT X1A 3S8; tél. : (867) 873-7582; fax : (867) 873-0550; courriel : rick_maddeaux@gov.nt.ca

Les propositions cachetées doivent parvenir à l'adresse susmentionnée au plus tard à :

15 h, heure locale, le 26 mai 2006.

La politique d'encouragement aux entreprises du GTNO s'applique à la présente demande de propositions.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue



Éducation, Culture et Formation
L'hon. Charles Dent, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Conseil de revitalisation des langues autochtones et Conseil des langues officielles Évaluation

N° de référence : PM003226

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fait une demande de propositions auprès d'entrepreneurs qualifiés pour fournir des services, ainsi que précisés dans la demande de propositions - Évaluation du Conseil des langues officielles et du Conseil de revitalisation des langues autochtones.

On peut se procurer les paramètres auprès de Brenda Dodman, commis aux contrats, Éducation, Culture et Formation, Service des affaires stratégiques, 3e étage, Lahm Ridge Tower, 4501, 50e Avenue, Yellowknife NT. Tél. : (867) 920-3287; fax : (867) 873-0338; courriel : brenda_dodman@gov.nt.ca

Les propositions doivent parvenir au plus tard à :

16 h. heure locale, le jeudi 1er juin 2006.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.



L'honorable David Krutko, ministre

APPEL D'OFFRES

Programme d'approvisionnement de matériaux par bateau (2006)

No 07-0410-20-20

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres visant l'approvisionnement de matériaux pour la construction de logements dans la communauté franc à bord suivante et pour la STNL (Hay River) :

3 logements

Fort Good Hope, TNO

Les soumissions doivent se faire pour les marchandises suivantes :

- Bois de construction de dimension courante
- Pièces de menuiseries et accessoires
- Armatures de poutres
- Armoires de cuisine et meubles-lavabos
- Fenêtres
- Fondations avec vérins à vis
- Pièces mécaniques
- Fournitures électriques (avec appareils ménagers)
- Réservoirs à combustible
- Supports de réservoirs à combustible
- Réservoirs à eau et caisses à eaux usées brutes

Les entrepreneurs intéressés peuvent présenter une soumission pour une seule des marchandises ou pour toutes celles indiquées ci-dessus. Les contrats seront octroyés séparément par groupes entiers de marchandises, et ce, pour tous les logements destinés à la communauté susmentionnée.

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique à cet appel d'offres.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres auprès du bureau de la gestion des approvisionnements de la Société d'habitation des TNO, 9e étage du Scotia Centre, Yellowknife NT, après le 17 mai 2006.

Les soumissions doivent être remises sur les formulaires prévus à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au bureau de la gestion des approvisionnements de la Société d'habitation des TNO, 9e étage du Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard :

à 15 h, heure locale, le 29 mai 2006 à Yellowknife, NT.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (867) 873-7866 ou (867) 873-7867

Carrières et professions



Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife des servant Dettah, Fort Resolution, Lutsel K'e, Ndilo et Yellowknife

Infirmière clinicienne/communautaire

Services de soins à domicile **Yellowknife, TNO**

Le traitement initial est de 34,52 $ l'heure (soit environ 67 314 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

Les candidats doivent avoir une attestation de compétence en RCR à jour, et être inscrit ou avoir les qualités requises pour être inscrit à l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et avoir le statut de membre actif auprès d'un organisme de réglementation professionnelle (ACE, ACTS). Le candidat retenu aura un permis de conduire de classe 5 valide.

No du concours : 2006-57-3771
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Aide de maintien à domicile

Services de soins à domicile **Yellowknife, TNO**

Deux postes - Un poste à durée déterminée d'un an et un poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure (soit environ 48 887 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

Les candidats doivent avoir une attestation de compétence en RCR à jour, un certificat de secourisme général et d'intervention non immédiate. Le candidat retenu aura un permis de conduire de classe 5 valide.

No du concours : 2006-57-3789
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Coordonnateur des renvois/des soins

Services de soins à domicile **Yellowknife, TNO**

Le traitement initial est de 36,08 $ l'heure (soit environ 70 356 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

Les candidats doivent avoir une attestation de compétence en RCR à jour, et être inscrit ou avoir les qualités requises pour être inscrit à l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et avoir le statut de membre actif auprès d'un organisme de réglementation professionnelle (ACE, ACTS). Le candidat retenu aura un permis de conduire de classe 5 valide.

No du concours : 2006-57-3772
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : (867) 873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

Conseiller en santé mentale/en toxicomanies

Programmes sociaux **Yellowknife, TNO**

Deux postes

Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2006-57-3769
Date limite : le 26 mai 2006

Réceptionniste de clinique médicale

Clinique médicale familiale **Yellowknife, TNO**

Le traitement initial est de 23,37 $ l'heure (soit environ 45 572 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2006-57-3791
Date limite : le 26 mai 2006

Conseiller en santé mentale, enfants et jeunes

Programmes sociaux **Yellowknife, TNO**

Le traitement est présentement à l'étude

No du concours : 2006-57-3770
Date limite : le 26 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : (867) 873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web :*
  http://www.hr.gov.nt.ca/employment
- *Nous prendrons en considération l'éducation et les expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pendant six mois pour des postes semblables.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat retenu devra obtenir un certificat de santé.*



Des subventions sur plusieurs années aux organismes francophones

Jean-François Bertrand

Dans son rapport annuel, la vérificatrice générale du Canada recommande que le ministère du Patrimoine canadien accorde ses subventions et contributions sur une base pluriannuelle.

Dans le cadre du Programme de développement des communautés de langues officielles, le ministère demande que les groupes subventionnés – dont l'APF – remplissent une nouvelle demande de financement tous les ans. « Cette exigence alourdit les coûts administratifs pour les bénéficiaires et se traduit, pour les ministères, par un gaspillage de temps et de ressources», a écrit Sheila Frase, vérificatrice générale.

Selon elle, des accords pluriannuels, « qui tiendraient compte des facteurs de risque pertinents et des relations antérieures avec le bénéficiaire » permettraient de supprimer les coûts liés à la présentation de nouvelles demandes.

Le Conseil du trésor accepte cette recommandation. « Le fardeau administratif des bénéficiaires doit être allégé par la rationalisation, dans la mesure du possible, des exigences en fait d'application, de rapport et de vérification. », a répondu le Conseil du Trésor, dans sa réplique inscrite dans le rapport de la vérificatrice générale.

Rationaliser veut également dire réduire le temps d'attente avant que les organismes voient leur demande approuvée. Une vérification statistique des enquêteurs du Bureau de la vérificatrice générale a révélé que le temps d'attente à la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles est de cinq mois et demi. « Ces longs délais signifient que lorsqu'une organisation finit par obtenir un financement, si elle en obtient un, elle dispose de peu de temps pour commencer un projet. » Ces longs retards ne se retrouvent pas dans d'autres programmes ministériels, où les accords sont conclus au début de l'exercice financier.

Le Programme de développement des communautés de langues officielles était l'un des cinq programmes gouvernementaux scrutés à la loupe par la vérificatrice.

Celle-ci a voulu déterminer si ses recommandations formulées en 2001 avaient été mises en œuvre. Selon Mme Fraser, Patrimoine canadien « a mis en place des contrôles suffisants pour la gestion des programmes de subventions et de contributions. » (La différence entre une subvention et une contribution est que la première est inconditionnelle, tandis que la seconde est assujettie à la présentation de rapports et peut être vérifiée par le ministère.)



COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Registraire – Comité d'examen

Yellowknife

Le traitement initial est de 25,93 $ l'heure (soit environ 50 564 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : **SR06/22** Date limite : **le 26 mai 2006**

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en prenant soin d'inscrire le no de concours, à l'adresse suivante :

Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Section des ressources humaines
C.P. 8888, 5e étage, Centre Square Tower
Yellowknife NT X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3888 ou 1 800 661-0792 (sans frais)
Fax : (867) 873-4596 ou 1 866 277-3677 (sans frais)
Courriel : resumes@wcb.nt.ca

Vous pouvez vous procurer la description de travail de ces postes au www.wcb.nt.ca

L'employeur préconise un programme d'action positive et offre un milieu de travail à faible charge odorante.

Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.





Collège Aurora

Bibliotechnicien

Collège Aurora Yellowknife, TNO

Le traitement initial est de 27,76 $ l'heure (soit environ 54 132 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-73-3688
Date limite : Le 2 juin 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, Fax : (867) 873-0281; téléphone : (867) 873-7188; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : http://www.hr.gov.nt.ca/employment*
- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous exigeons un certificat de santé pour certains postes.*





Aide suppléante de salle d'opération

Salle d'opération

Le traitement initial est de 20,26 $ l'heure (soit environ 39 507 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-17-3788
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, Fax : (867) 873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca.

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : http://www.hr.gov.nt.ca/employment*
- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous exigeons un certificat de santé pour certains postes.*

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseiller en matière de politiques et de planification

Ministère des Affaires municipales et communautaires **Yellowknife, TNO**
Affaires ministérielles

Poste à durée déterminée de deux ans

Le traitement initial est de 36,08 $ l'heure (soit environ 70 356 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-21-3748 **Date limite :** le 26 mai 2006

Commis à l'inventaire des documents

Ministère des Affaires municipales et communautaires **Yellowknife, TN**
Affaires ministérielles

Poste à durée déterminée de deux ans

Le traitement initial est de 24,19 $ l'heure (soit environ 47 171 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2006-21-3749 **Date limite :** le 24 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, Fax : (867) 873-0172; courriel : jobsyk@gov.nt.ca.

Spécialiste des systèmes de géomatique

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement **Yellowknife, TNO**

Centre des services partagés - Informatique

Le traitement initial est de 39,34 $ l'heure (soit environ 76 713 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-63-3776 **Date limite :** le 26 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, Fax : (867) 873-0281; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

Conseiller principal en politiques économiques concernant la santé

Ministère de la Santé et des Services sociaux **Yellowknife, TNO**
Services financiers

Le traitement initial est de 39,34 $ l'heure (soit environ 76 713 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2006-49-3774 **Date limite :** le 26 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, Fax : (867) 873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

Négociateur adjoint

(Occasion de perfectionnement)

Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales **Yellowknife, TNO**

Poste à durée déterminée d'un an

Le traitement initial est de 39,34 $ l'heure (soit environ 76 713 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2006-18-3794 **Date limite :** le 2 juin 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, Fax : (867) 873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

Préposé aux licences d'alcool

Ministère des Finances **Hay River, TNO**

Licences d'alcool et application de la législation en matière de boissons alcoolisées

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure (soit environ 48 886 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 268 $.

No du concours : 2006-15-3793 **Date limite :** le 26 mai 2006

Secrétaire de directeur

Société d'habitation des TNO **Hay River, TNO**
District du Slave Sud

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure (soit environ 48 886 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 268 $.

No du concours : 2006-93-3790 **Date limite :** le 30 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Hay River, Ministère des Ressources humaines, Bureau 209, 62 Woodland Drive, Hay River NT X0E 2G1, Fax : (867) 874-5095; courriel : jobshayriver@gov.nt.ca

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : http://www.hr.gov.nt.ca/employment*
- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable pour certains postes. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous exigeons un certificat de santé pour certains postes.*



Historika

Destination : Halifax





Éric Barry,
de l'École Boréale,
se rendra à Halifax



Les jumelles Shoblak, de l'école Allain St-Cyr à la finale territoriale d'Historica



Petites annonces

Les Petites annonces de L'Aquilon est un service communautaire offert gratuitement aux abonnés de L'Aquilon.
Pour nous joindre :
Tél. : 873-6603
aquilon@internorth.com
ou passez
au 5016 48e rue



COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Les CAT s'efforcent de préserver et de mettre en valeur leur réputation en tant que chef de file en matière d'emploi aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Si vous êtes intéressé à joindre une équipe dynamique et enthousiaste de septentrionaux, veuillez alors examiner les possibilités suivantes qui s'offrent à Iqaluit.

Agent de sécurité principal

L'agent de sécurité principal est responsable de s'assurer que les quelque 750 entreprises qui opèrent au Nunavut se conforment aux exigences de la Loi sur la sécurité (Nunavut) et de ses règlements. Les responsabilités comprennent un travail en étroite collaboration avec les employeurs et les employés pour veiller à la sécurité sur les lieux de travail, la gestion d'une équipe de professionnels en matière de sécurité, incluant l'agent de sécurité/formateur, à Iqaluit et Rankin Inlet, l'audience d'appels résultant d'ordonnances d'inspection et de refus de travail, l'analyse de rapports d'enquête sur les accidents, des recommandations pour les poursuites et la participation à des comités. Les autres fonctions comprennent la gestion d'un budget d'opération de près de 1 million $ et des suggestions pour modifier la législation actuelle.

Les exigences pour ce poste comprennent un certificat technique dans un domaine connexe, une désignation CRSP ou CIH et 10 ans d'expérience pertinente, comme la gestion d'une entreprise de santé et sécurité, ou 5 ans d'expérience à travailler dans un poste semblable comme superviseur. Des habiletés démontrées en gestion et d'excellents capacités de communications verbales et écrites, incluant des compétences en matière de résolution de conflits sont nécessaires. On exige également d'avoir de bonnes connaissances en informatique, de l'expérience de gestion de budget et un permis de conduire valide de classe 5. Nous prendrons en considération des expériences équivalentes, selon la méthode du cas par cas.

Le traitement initial est de 42,87 l'heure (soit environ 83 597 $ par année) auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 12 159 $). Un logement est disponible pour ce poste.

Date limite : **le 9 juin 2006** N° du concours : **SR06/19**

Agent de sécurité/Formateur

Se rapportant à l'agent de sécurité principal, la personne occupant ce poste est responsable d'administrer et de faire respecter la Loi sur la sécurité (Nunavut) et ses règlements, et travaille en étroite collaboration avec les employeurs, effectue des vérifications et des inspections sur les lieux de travail, et enquête sur les accidents, y compris les décès. D'autres fonctions comprennent la promotion organisationnelle et l'engagement individuel face à des pratiques de sécurité au travail, en effectuant de la formation en matière de sécurité. La personne occupant ce poste devra voyager fréquemment dans les communautés du Nunavut.

Les exigences pour ce poste comprennent un diplôme technique directement relié à la sécurité ou à un domaine connexe, ou une désignation CRSP, et un minimum de 3 ans d'expérience directement reliée à ce domaine, de préférence dans un environnement syndiqué. D'autres exigences comprennent de bonnes connaissances en informatique, d'excellentes capacités interpersonnelles, verbales et de rédaction de rapport, des habiletés d'écriture et un permis de conduire valide de classe 5. Nous prendrons en considération des expériences équivalentes, selon la méthode du cas par cas.

Le traitement débute à 36,08 $ l'heure (soit environ 70 356 $ par année) auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 6,24 $ l'heure (12 159 $ par année). Un logement est disponible pour ce poste.

La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Des logements sont disponibles pour ces postes. On peut voir des détails sur Iqaluit sur le site Web suivant : http://www.city.iquluit.nu.ca/

Date limite : **le 9 juin 2006** N° du concours : **SR06/18**

Ces postes sont considérés comme des postes non traditionnels.

Veuillez faire parvenir votre CV à l'adresse suivante, en précisant le numéro du concours :

Commission des accidents du travail des TNO et du Nunavut
Ressources humaines
C.P. 8888, CST-5
Yellowknife NT X1A 2R3
Tél. : 1 800 661-0792 (sans frais) ou (867) 920-3888
Fax : 1 800 277-3677 (sans frais) ou (867) 873-4596
Courriel : resumes@wcb.nt.ca

On peut se procurer une description de travail au www.wcb.nt.ca

La CAT favorise un milieu de travail sain en préconisant un environnement à faible charge odorante.

Afin de vous prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive, vous devez clairement en établir votre admissibilité.

Moteur hors-bord

Moteur hors-bord 4 temps, Honda, 9,9 HP, 2003, excellente condition, pas utilisé depuis septembre 2004 . Avec réservoir et tuyau d'alimentation.2800$.
Alain au (867) 875-0117 (jour)
ou (867) 875-4555 (soir)



COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Superviseur – Traitement des demandes d'indemnisation

Yellowknife

Le traitement initial est de 36,08 $ l'heure (soit environ 70 356 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : **SR06/21** Date limite : **le 2 juin 2006**

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en prenant soin d'inscrire le no de concours, à l'adresse suivante :

Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Section des ressources humaines
C.P. 8888, 5e étage, Centre Square Tower
Yellowknife, NT X1A 2R3
Courriel : resumes@wcb.nt.ca
Téléphone : (867) 920-3888 ou 1 800 661-0792 (sans frais)
Fax : (867) 873-4596 ou 1 866 277-3677 (sans frais)

Vous pouvez vous procurer la description de travail de ces postes au www.wcb.nt.ca

L'employeur préconise un programme d'action positive et offre un milieu de travail à faible charge odorante.

Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.

Femme avec véhicule

Étudiant à Yellowknife pour l'été recherche jeune femme ayant une automobile. Prière d'envoyer la photo de l'automobile aux soins de Simon à swan_son@yahoo.com





ADMINISTRATION DE SANTÉ TERRITORIALE STANTON

Aide suppléante de salle d'opération

Salle d'opération

Le traitement initial est de 20,26 $ l'heure (soit environ 39 507 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2006-17-3788
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Centre des services à la clientèle de Yellowknife, Ministère des Ressources humaines, 2e étage, Édifice Laing, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9,
Fax : (867) 873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca.

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site web : http://www.hr.gov.nt.ca/employment*
- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous exigeons un certificat de santé pour certains postes.*



Commission de la fonction publique du Canada / Public Service Commission of Canada



Occasions d'emploi

Ressources Naturelles Canada

OTTAWA (ONTARIO) CALGARY (ALBERTA)

Ouvert aux personnes résidant au Canada ainsi qu'aux citoyennes canadiennes et citoyens canadiens résidant à l'étranger.

Ressources naturelles Canada (RNCan) est à la recherche de candidats et candidates pour combler un poste à Ottawa (Ontario) et un poste à Calgary (Alberta). Pour une description complète des exigences liées à ces postes ainsi que les critères de présélection et pour poser votre candidature, veuillez consulter le site Web **www.emplois.gc.ca.**

Directeur(trice) général(e), Direction de la technologie minérale – CANMET, Secteur des minéraux et des métaux – Un poste permanent à temps plein (Ottawa, Ontario)
Numéro du processus de sélection RSN 21596 - Numéro de référence RSN06J-008007-000003
Le directeur général ou la directrice générale, Direction de la technologie minérale (DTM), est responsable de la gestion et du leadership de la Direction de la technologie minérale du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET). La DTM-CANMET, le laboratoire d'un organisme scientifique du gouvernement fédéral à Ressources naturelles Canada, dirige et parraine des recherches pour la récupération de façon économique, sécuritaire et écologique et l'utilisation à valeur ajoutée des ressources en métaux et minéraux du Canada. Le directeur général ou la directrice générale est responsable de la planification stratégique et d'une perspective visionnaire afin de faire progresser la contribution du gouvernement au développement de technologies génériques ou préconcurrentielles, au transfert de technologies et à l'infrastructure technologique. L'échelle de traitement est de **115 100 $** à **135 500 $** par année. Le poste exige un diplôme en sciences ou génie, une capacité démontrée de gérer des scientifiques et des programmes scientifiques, et des compétences reconnues en gestion d'importantes ressources financières et humaines. La connaissance de l'industrie des métaux et des minéraux (exploitation minière ou fabrication), ainsi que de l'expérience de cette industrie ou sein de cette industrie, serait un atout. Les exigences linguistiques du poste sont : bilingue, nomination non impérative, CBC/CBC.

Directeur(trice) général(e), Commission géologique du Canada, Direction de l'Atlantique et de l'Ouest du Canada, Secteur des sciences de la Terre – Un poste permanent à temps plein (Calgary, Alberta)
Numéro du processus de sélection RSN 21725 Numéro de référence RSN06J-008007-000002
Nous recherchons un leader dynamique et visionnaire afin de positionner la Commission géologique du Canada (CGC) pour qu'elle puisse exceller en tant que principal organisme national d'information et de recherche dans le domaine des sciences de la Terre au Canada, de diriger l'élaboration de programmes tenant compte des priorités du gouvernement dans les domaines des océans, des ressources énergétiques et des risques naturels et de forger des partenariats et des liens avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, le milieu universitaire et l'industrie. L'échelle de traitement est de **115 100 $** à **135 500 $** par année. La maîtrise de l'anglais est essentielle.

Nota:
•Une enquête de sécurité en vue de l'obtention d'une cote de niveau Secret sera effectuée avant la nomination.
Une nomination non impérative signifie que le poste peut être comblé par une personne qui accepte de devenir bilingue en recevant de la formation linguistique aux frais de l'État. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web **www.emplois.gc.ca.**
Pour en savoir davantage sur les exigences liées à ces postes ou pour poser votre candidature, consultez le site Web **www.emplois.gc.ca** ou appelez le numéro **Infotel 1-800-645-5605** ou **ATME 1-800-532-9397**. Les demandes peuvent aussi être envoyées par télécopieur au **1-613-995-1099** ou par courriel à **exposter@psc-cfp.gc.ca.** Veuillez mentionner le no. de référence du poste auquel vous postuler. La date limite de réception des candidatures est **le 31 mai 2006**. Pour plus de renseignements au sujet de Ressources naturelles Canada, visitez le site Web à **http://www.nrcan-rncan.gc.ca** .

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour la prochaine étape du processus. La préférence sera accordée aux personnes de citoyenneté canadienne. Nous respectons les principes d'équité en matière d'emploi. La fonction publique du Canada s'efforce d'offrir des milieux de travail et des processus de sélection inclusifs et sans obstacle. Si nous communiquons avec vous dans le cadre de ce concours, indiquez au représentant ou à la représentante du Ministère quelles mesures d'adaptation nous devrons prendre pour pouvoir évaluer votre candidature de manière juste et équitable.
This information is also available in English.

emplois.gc.ca Canada

À vos ressources!

Depuis février dernier, la bibliothèque de l'École Allain St-Cyr a pris du volume.

Simon Bérubé

Il existe des réponses en français à vos questions sur la santé et l'alphabétisation à Yellowknife. Celles-ci sont regroupées à la bibliothèque de l'École Allain St-Cyr. Le nouveau Centre des ressources en français est une initiative des comités de travail sur l'alphabétisation familiale et TNO Santé en français, avec un coup de pouce, bien sûr, de l'école francophone.

Quelle différence y a-t-il avec la bibliothèque communautaire dont on pouvait profiter auparavant? Plus de ressources spécialisées, tout simplement. Ainsi, un parent qui voudrait obtenir de l'information sur différentes activités à faire en compagnie de ses enfants pour améliorer leur capacité de lecture la retrouvera sur place. De même pour la personne désirant se renseigner sur la santé ou la bonne forme physique.

« On retrouve des livres sur la santé, l'alphabétisation, l'histoire, des programmes éducatifs et des ressources pédagogiques », explique Nadia Mohajir, responsable du Centre. « Avant, la bibliothèque communautaire était gérée par la Commission scolaire francophone de division. Maintenant, il s'agit d'une bibliothèqe, plus un centre de ressources qui est géré par les comités de travail », poursuit-elle. De jour, c'est l'école qui gère le Centre des ressources, alors que la bibliothèque reprend son volet scolaire.

Bien sûr, la bibliothèque offre toujours les mêmes sections vidéo, DVD et magazines, ainsi que les livres pour les enfants, les jeunes et les adultes. En plus, on retrouve la section des ouvrages de référence que l'on peut consulter sur place.

Les gens intéressés par les romans pourront donc continuer de les emprunter à la bibliothèque. D'autant plus qu'un projet Art et culture de la Fédération Franco-TéNOise a permis d'investir 7500 $ sur des nouveaux bouquins. « Il s'agit surtout de romans, de livres sur la santé, de livre philosophiques, de géographie et d'histoire », laisse savoir le coordonnateur du comité Alpha TNO, Jaqui Gagnon.

Du côté de la santé, on retrouve des livres ayant trait à la cuisine, la nutrition, la ménopause et plusieurs sujets variés comme le yoga ou l'homéopathie. « Nous avions demandé aux gens d'ici de faire des propositions, mais comme ça traînait, nous avons consulté le choix du Yukon, qui a déjà un centre des ressources », raconte Jean de Dieu Tuyishime, coordonnateur au Réseau TNO Santé en Français.

Au chapitre des livres sur la santé, on parle d'un investissement d'environ 12 000 $. « On ne veut pas juste se limiter à Yellowknife. Le centre de Yellowknife aura des satellites dans les autres communautés. Il sera donc possible de déplacer les livres ou d'avoir plusieurs copies du même bouquin », explique M. Tuyishime. Les satellites sont situés à l'école Boréale de Hay River et aux bureaux des associations francophones de Fort Smith et Inuvik.

Le Centre des ressources de Yellowknife comprend une boîte à suggestions mise à la disposition des usagers. Jaqui Gagnon et Jean de Dieu Tuyishime invitent donc les gens à s'en servir pour recommander des ouvrages susceptibles d'intéresser la population francophone des TNO.



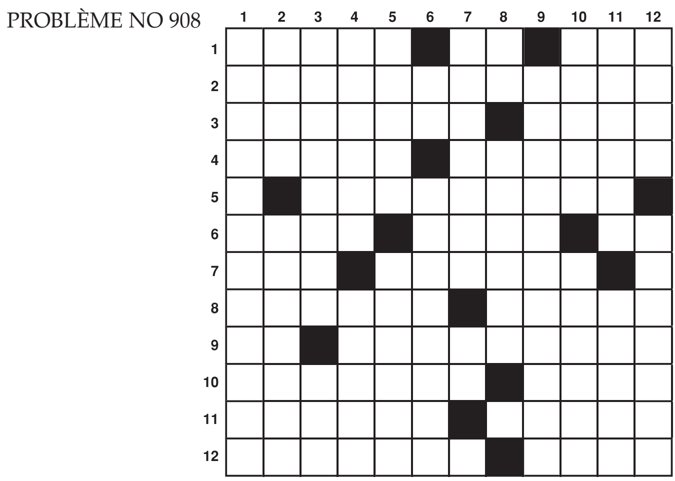
Simon Bérubé

Jaqui et Nadia vous invitent au Centre des ressources les mercredi, jeudi et vendredi de 17 h 30 à 20 h 30, à l'école Allain St-Cyr.

MOTS CROISÉS

Les mots croisés de chez nous

PROBLÈME NO 908



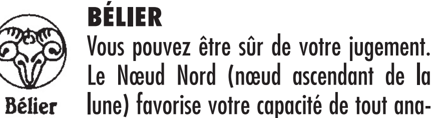
HORIZONTALEMENT
1- Tourné au nord, en parlant du vent. —Interjection. —Il rend le golfeur heureux quand il le réussit.
2- Inspirera une grande admiration.
3- Ils sont fumés ordinairement par les hommes. —Colères.
4- Période, degré. —Plante herbacée.
5- Fit beaucoup de gestes.
6- Direction, orientation. —Fait des gaz stomacaux. —Se suivent.
7- Laval en est une. —Il glapit.
8- Fus lent à venir. —Candides, ingénus.
9- Se suivent. —Elles peuvent subir l'ablation.
10- État normal, habituel. —Nom gaélique de l'Irlande.
11- Au tennis, deuxième point que l'on peut marquer. —Prénom féminin.
12- Docilité, en parlant des enfants. —Utiles au golfeur, au départ.

VERTICALEMENT
1- Se dit de la grâce qui contraint (pl.).
2- Laissa de côté. —Rendit assimilable.
3- Retourner, revenir vers, rejoindre. —Vaste espace caillouteux, dans les déserts.
4- Disposes harmonieusement les plis d'un vêtement. —Qui cause du désagrément.
5- Exaltés par une passion. —Morceaux d'étoffe que portent au cou les gens de robe et d'Église.
6- Doublée. —Ceps de vigne élevés contre un mur.
7- Éclatement d'un noyau d'atome lourd. —Se suivent comme voyelles.
8- Personnel. —Auteur de l'action effectuée par le verbe.
9- Uniraient dans une même alliance.
10- État, situation d'une personne qui court de grands risques. —Relative à Dieu.
11- Ils sont nombreux dans la région, au grand plaisir des hockeyeurs. —Jour de repos prescrit par loi.
12- Abat à ras de terre. —Réduites de volume par pression.

RÉPONSE DU NO 907



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	A	R	N	A	V	A	L	S	■	I	O
2	A	M	E	U	T	E	R	A	I	E	N	T
3	T	A	V	E	R	N	E	S	■	P	U	E
4	A	R	A	S	A	I	T	■	A	I	L	E
5	P	I	S	■	B	A	I	G	N	E	E	■
6	U	N	■	C	I	T	E	R	N	E	■	L
7	L	E	T	A	L	■	R	E	U	S	S	I
8	T	R	A	V	E	R	S	A	I	■	A	A
9	E	■	V	A	S	E	■	I	T	E	M	S
10	R	E	E	L	■	C	R	E	E	R	A	S
11	A	R	L	E	Q	U	I	N	■	E	R	E
12	I	S	A	R	D	■	S	T	A	S	E	S



SEMAINE DU 21 AU 27 MAI 2006

ANNIVERSAIRES :
22 mai CHARLES AZNAVOUR
24 mai BOB DYLAN

Bélier

BÉLIER
Vous pouvez être sûr de votre jugement. Le Nœud Nord (nœud ascendant de la lune) favorise votre capacité de tout analyser d'une manière lucide.

Taureau

TAUREAU
Semaine pendant laquelle vos sentiments ont beaucoup de valeur à vos yeux. Vous vous sentez capable de mieux vivre. Vous êtes placé dans une situation qui demande beaucoup au plan humain.



GÉMEAUX
Vous pouvez vous faire pleinement confiance. Vous êtes dans une période qui vous est favorable. Vous voulez vivre dans la bonne entente.



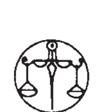
CANCER
Vous êtes sur le point de savoir ce qui est capital pour vous. Vous évaluez tout avec beaucoup de respect. Cela est magnifique.



LION
Semaine pendant laquelle vous voulez être en paix avec les autres. La Lune vous aide à renforcir plusieurs de vos liens affectifs.



VIERGE
Semaine pendant laquelle votre vie intérieure compte par-dessus tout. Vous savez agir avec une grande force de caractère. Cela est très beau.



BALANCE
Semaine qui vous oblige à être digne dans tout ce que vous faites. Vous avez des choses surprenantes à accomplir. Vous pouvez très bien le faire.



SCORPION
La planète Jupiter vous apporte beaucoup au plan humain. Vous êtes heureux et vous vous sentez capable de faire de grandes choses.



SAGITTAIRE
Vous êtes dans une période où vous exigez beaucoup de vous-même et des autres. Vous êtes capable de mieux savoir ce qui est favorable à vos ambitions.



CAPRICORNE
Semaine pendant laquelle tout arrive rapidement. Vous ne savez plus ce qui peut être vraiment efficace pour vous. Vous avez des choses merveilleuses à accomplir.



VERSEAU
Semaine qui vous apprend à être fort moralement. La planète Vénus fait que vous avez besoin de l'affection de vos amis. Vous êtes très sensible à tout ce que l'on vous raconte.




POISSONS
Vous devez agir avec beaucoup de sérieux. Ce que vous faites a une grande importance. Votre sens des responsabilités est capital dans votre vie.